



Accord Cadre COOP DE FRANCE – FCD pour favoriser le modèle coopératif alimentaire

Préambule

Coop de France est l'organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole. Elle représente les coopératives agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles françaises, ainsi que leurs filiales. Force de propositions auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, Coop de France a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action économique.

La FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) regroupe les entreprises du commerce à prédominance alimentaire ou spécialisées. La FCD a pour mission de représenter et défendre les intérêts généraux et communs de ses membres. Elle assure leur représentation auprès des pouvoirs publics, des instances économiques et sociales, officielles ou privées, nationales ou européennes.

Constats partagés

La déflation des prix de nombreux produits alimentaires et la baisse permanente du budget des ménages alloués à l'alimentation sont des tendances fortes pour l'ensemble de la filière alimentaire. Ces tendances peuvent avoir :

- des effets négatifs : fragilisation des acteurs de la chaîne alimentaire, en entravant les investissements nécessaires destinés à répondre aux attentes renouvelées des consommateurs,
- mais aussi des conséquences plus positives : développement d'un nouveau mouvement de mise en valeur des produits pour maintenir et développer les volumes.

Une grande part des difficultés rencontrées par la filière alimentaire française provient d'un déficit de compétitivité par rapport à ses concurrents, notamment européens. Au-delà de la responsabilité des pouvoirs publics nationaux et européens sur ce dossier, il appartient aussi aux acteurs de la filière de rechercher toute piste d'amélioration susceptible de renforcer la compétitivité globale de la filière alimentaire.

Dans un tel contexte, la confiance des consommateurs constitue un enjeu essentiel. Coop de France et la FCD souhaitent pouvoir apporter des réponses partagées, tout particulièrement à l'heure où la qualité, l'origine des produits, leur histoire et le modèle alimentaire qu'ils représentent, sont de plus en plus recherchés.

C'est dans cet état d'esprit que Coop de France et la FCD souhaitent initier un plan d'actions commun permettant de :

- valoriser le savoir-faire professionnel de toutes les parties prenantes de la filière,
- rassurer le consommateur, tout en répondant à ses attentes d'une offre diversifiée et mieux comprise
- poser les principes d'un renouvellement de la relation commerciale.

Objectifs

Coop de France et la FCD se sont accordées sur des axes de travail visant à sensibiliser le consommateur sur la richesse de l'offre alimentaire française et l'importance de la filière.

Les instances se sont donné une année pour engager cette dynamique. Afin d'assurer une plus grande efficacité à ce projet, elles ont convenu de se focaliser sur quatre sujets prioritaires : renouveler la relation commerciale, rechercher les synergies permettant d'améliorer la compétitivité des filières, déployer le développement durable et mobiliser les réseaux locaux.

Cette première étape doit s'inscrire dans le temps et les premiers sujets identifiés, après évaluation, en appelleront probablement d'autres.

Sujets d'intérêt commun

Coop de France et la FCD ont identifié quatre sujets d'intérêt commun sur lesquels un travail collectif aurait du sens pour leurs adhérents respectifs :

- **Renouveler la relation commerciale :**
 - Identifier et rédiger des bonnes pratiques relatives à la formalisation des accords commerciaux
 - Identifier et promouvoir les leviers d'amélioration de l'optimisation logistique (pénalités, modalités de livraison, nouveaux schémas logistiques ...),
 - Formaliser des recommandations pour accentuer la communication et la valorisation des produits coopératifs.

- **Rechercher ensemble toutes les synergies permettant d'améliorer la compétitivité des acteurs qu'elles représentent par :**
 - une mise en avant des bénéfices de l'approche filière et l'encouragement de leur valorisation
 - une réflexion visant à mieux adapter l'offre produit à la demande du consommateur
 - une étude sur la segmentation produit tant en terme d'outil de valorisation que d'outil d'optimisation économique.

- **Déployer le développement durable :**
 - Recenser les dispositifs RSE existant de part et d'autre et faciliter leur rapprochement par une reconnaissance mutuelle des outils mis en œuvre pour évaluer les actions RSE des entreprises.
 - Concrétiser des actions communes sur le gaspillage alimentaire : dans le cadre de la mise à jour du « Guide du don ANIA/FNSEA/FCD/SOLAAL » intégrer Coop de France aux travaux. Mener des réflexions sur l'évolution des Date de Durabilité Minimum (DDM) et Date Limite de Consommation (DLC), des délais garantis clients. L'objectif sera d'aboutir à l'établissement de bonnes pratiques.

- **Mobiliser les réseaux locaux** en proposant des rencontres régionales pour mieux se connaître réciproquement et réfléchir aux leviers de développement d'une offre locale.

Moyens

Des séances de travail mensuelles entre experts Coop de France et FCD, avec l'appui d'opérationnels des adhérents respectifs.

Résultats envisagés

Formalisation de guides de bonnes pratiques, établissement de recommandations communes, organisation d'un évènement commun de sensibilisation sur les enjeux de la filière alimentaire.

Délais

Ces recommandations seront officialisées en septembre 2016 et feront l'objet d'évaluations, voire, d'adaptations annuelles au fur et à mesure de leur déploiement.

Paris, le

Philippe Mangin
Coop de France

Jacques Creyssel
FCD